

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Wladimir BERNARD, Maire

Présents : C PARIS. N BOULLE. M GRUSZECKI. K MAUREAU. B OLLIER.
L RIVIERE-GILG. S LAURENT. C FABRE. P BUIL. G GIARDINA. C PARIS-GIRAUD

Absents excusés: J HOOGERVORST donne procuration à B OLLIER - A MOYEUX donne procuration à W BERNARD

Madame Laurence RIVIERE-GILG est nommée secrétaire

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2021

DELIBERATION N° 2021/01

OBJET : LOCATION APPARTEMENT

Monsieur Michel GRUSZECKI ne participe pas au vote de la délibération et quitte la salle.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de Monsieur GRUSZECKI Michel qui désire louer l'appartement situé au 154 rue des Mineurs, 1^{er} étage, porte D.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de louer à Monsieur GRUSZECKI Michel l'appartement situé au 154 rue des Mineurs pour un loyer mensuel de 425,30 € + 12,90 € de provision pour charges à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée de trois ans.

Le loyer sera payé mensuellement et sera soumis aux majorations légales.

Le locataire devra souscrire une assurance dégageant la responsabilité de la commune en cas d'incendie, d'explosion et de dégâts des eaux.

DELIBERATION N° 2021/02

OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT TELEASSISTANCE AVEC PRESENCE 30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la convention de partenariat téléassistance (réseau de sécurité et d'aide téléphonique).

La convention a pour objet de développer un service départemental de téléassistance à domicile, au bénéfice des personnes âgées ou à mobilité réduite, géré par l'association Présence 30.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

→ Agence de l'eau 70% du montant HT	10 594 €
→ Département 10% du montant HT	1 513 €
→ Autofinancement	3 027 €
Soit un total de	15 134 €

DELIBERATION N° 2021/05

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE PROROGATION N°3 DE PRESTATION DE SERVICES AU SERVICE COMMUN INSTRUCTION DES ADS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune de Meyrannes est adhérente au service commun ADS d'Alès Agglomération depuis 2015.

Une convention de prestation de services a été conclue entre les deux parties pour une durée ferme. Cette convention prenait effet au 1^{er} juillet 2015 pour expirer au 31 décembre 2020.

L'article 13 « avenant » de cette convention stipule que, pour rappel :

« toute modification ou complément du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci avec l'accord des signataires [...]».

Au vu de la nécessité de se préparer à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme imposée par la loi à partir du 1^{er} janvier 2022, il est indispensable de mettre en place les procédures et toutes les évolutions qui vont s'imposer à la réussite de cette démarche ambitieuse.

Afin d'assurer la continuité de ce partenariat pour l'année 2021, il convient, en attendant, de renouveler, dans les mêmes termes, la convention d'adhésion initiale par voie d'avenant pour une année supplémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation n° 3 à la convention de prestation de services au service commun instruction des ADS d'Alès Agglomération pour une durée d'un an, dans les mêmes conditions financières et pour les mêmes prestations.

DELIBERATION N° 2021/06

OBJET : EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Il rappelle à l'assemblée le sondage des habitants sur ce sujet via une insertion dans le dernier bulletin municipal : 115 retours ont été recensés pour un résultat de 21 réponses « contre » l'extinction, 92 « pour » et 2 sans avis.

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion du budget annexe (eau et assainissement M49) dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2021/08

OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET GENERAL (M14) 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter :

- le budget du budget général de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2021/09

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET GENERAL ET BUDGET EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Christine PARIS, 1^{ère} adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Wladimir BERNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés (déficit)	135 838,92	
Opérations de l'exercice	111 580,93	280 928,79
Total	247 419,85	280 928,79
Résultats de clôture (excédent)		33 508,94

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation complémentaire en réserve
(article 1068) 0 €
- ligne 002 excédent reporté 273 761,29 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Wladimir BERNARD informe le conseil que les travaux d'élargissement du chemin des Muletiers au niveau du rond-point vont s'achever. Les 2 appartements de la Mairie situés au-dessus du Club du Montgrillet vont se libérer et seront remis en location après quelques travaux de réfection.

Christine PARIS énumère au conseil les divers travaux réalisés sur la commune :

- nettoyage et aménagement des espaces verts de la commune : plantation des plants d'ornement donnés par le Conseil Général
- travaux réalisés au bâtiment du 3^{ème} âge
- élagage des arbres à l'école, le long de la carrière et divers endroits de la commune
- nettoyage de la carrière par l'entreprise Laupie
- mise en place de l'arrêt des cars à Clairac
- réalisation de la correction acoustique de la cantine

Des demandes de devis sont en cours pour la pose de défibrillateur dans des bâtiments publics de la commune.

Nelly BOULLE informe le conseil des retours positifs suite à la correction acoustique réalisée à la cantine, de l'application des nouvelles mesures sanitaires, d'un projet à l'école autour des enjeux de la protection de l'eau, le renouvellement de l'achat de calculatrices pour les enfants scolarisés en CM2 et de dictionnaires pour les enfants du CP.

Un bal costumé pour les enfants de l'école est prévu le 8 avril après-midi (si les conditions sanitaires le permettent).

Michel GRUZESKI fait part au conseil de l'installation d'une nouvelle borne incendie à Clairac, et la réparation de quelques fuites d'eau sur la commune.

Le nettoyage des Châteaux d'eau est prévu le lundi 29 mars.

Karine MAUREAU indique au Conseil que:

- le CCAS a répertorié, pour la préfecture, les administrés de + de 75 ans dans le cadre de la vaccination COVID
- des dates d'animations à retenir, si les conditions sanitaires le permettent : 13/03 reprise du VTT, 20/03 atelier frelons asiatiques et l'après-midi randonnée au Montalet par groupe de 6 personnes, 03/04 chasse aux œufs, 23/05 randonnée, 05/06 vide grenier, 26/06 fête de la musique, 17/07 marché des producteurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h24.

Le Maire
Wladimir BERNARD